

Paudex, le 17 juin 2011

USPI INFO n° 13/2011

Politique: les initiatives pour l'épargne-logement finalement sans contre-projet

La session d'été des Chambres fédérales s'est achevée ce matin. Lors des votations finales, le Conseil des Etats a finalement refusé son propre contre-projet indirect aux deux initiatives populaires.

Ces deux initiatives seront donc soumises seules, sans contre-projet, au verdict du peuple et des cantons.

Pour mémoire, le contenu de ces deux initiatives est le suivant :

1. Initiative populaire « pour la promotion de l'épargne-logement » : ce texte prévoit l'introduction facultative par les cantons de la possibilité de déduire du revenu imposable, pendant dix ans au maximum, l'épargne-logement constituée pour l'acquisition d'un premier logement à usage personnel en Suisse (maximum 15'000 francs par an, le double pour les couples) et pour le financement de mesures visant à économiser l'énergie et à protéger l'environnement (maximum 5'000 francs par an, le double pour les couples). L'impôt fédéral direct n'est pas concerné.
2. Initiative populaire « accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement » : ce texte prévoit l'introduction obligatoire par les cantons et la Confédération de la possibilité de déduire du revenu imposable, pendant dix ans au maximum, l'épargne-logement constituée pour l'acquisition d'un premier logement à usage personnel en Suisse (maximum 10'000 francs par an, le double pour les couples).

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Olivier Rau